



Conseil métropolitain du 29 juin 2026

« Familles monoparentales, rénovation thermique des logements, mobilités :
la Métropole agit et avance, malgré des décisions nationales injustes »

Lundi 29 juin 2026

Sommaire

<u>FINANCES : NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL DENONCE DES DECISIONS DE L'ÉTAT QUI PENALISENT LOURDEMENT LA METROPOLE.....</u>	<u>3</u>
<u>GRATUITE DES MUSEES ET SITES TOURISTIQUES, NOUVELLES ACTIVITES DEDIEES : LA METROPOLE ENTAME LE DEPLOIEMENT D'UN PLAN DE SOUTIEN AUX FAMILLES MONOPARENTALES.....</u>	<u>5</u>
<u>LUTTE CONTRE LES PASSOIRES THERMIQUES : PRES DE 830 000 € ENGAGES POUR LA RENOVATION ET LA REHABILITATION ENERGETIQUE DE 255 LOGEMENTS SOCIAUX.....</u>	<u>7</u>
<u>LA METROPOLE SOUTIEN LE DEVELOPPEMENT DE L'ECOLE D'EXCELLENCE GASTRONOMIQUE FAUCHON.....</u>	<u>7</u>
<u>LA METROPOLE ET LES PARTENAIRES DU SERVICE EXPRESS REGIONAL METROPOLITAIN (SERM) LANCENT DES ETUDES.....</u>	<u>8</u>
<u>LA METROPOLE SOUTIEN FINANCIEREMENT L'IMPLANTATION ET LE MAINTIEN DE COMMERCES A ROUEN ET DUCLAIR.....</u>	<u>10</u>
<u>SOLIDARITE INTERCOMMUNALE : LA METROPOLE ACCOMPAGNE FINANCIEREMENT DES PROJETS PORTES PAR 20 COMMUNES POUR PRES DE 2 MILLIONS D'EUROS.....</u>	<u>10</u>

Conseil métropolitain du 29 juin 2026

**« Familles monoparentales, rénovation thermique des logements, mobilités :
la Métropole agit et avance, malgré des décisions nationales injustes »**

La Métropole Rouen Normandie engage ce lundi 29 juin 2026 une série de mesures fortes pour le territoire : début du plan de soutien aux familles monoparentales comprenant la gratuité totale des musées et sites touristiques ainsi que de nouvelles activités dédiées, déploiement d'environ 830 000 € pour la rénovation et la réhabilitation thermique de 255 logements sociaux, soutien à l'école d'excellence gastronomique FAUCHON, aides à l'installation de commerces, lancement d'études pour la réalisation du Service express régional métropolitain (SERM)... La Métropole soutient également 20 communes dans les projets qu'elles portent au titre de la solidarité intercommunale, à hauteur de 2 millions d'€.

Nicolas Mayer-Rossignol s'est par ailleurs exprimé avec force contre les conséquences des lois de finances, dénonçant une répartition « injuste et disproportionnée » qui fait peser plus de 50 % de l'effort sur les intercommunalités alors qu'elles ne représentent que 15 à 20 % de la dépense publique locale, et qui ampute de près de 30 M€ l'épargne de la Métropole Rouen Normandie.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « Nous déployons aujourd'hui la première étape d'un plan pour les familles monoparentales. Être parent seul, c'est souvent devoir tout assumer. Trop de familles renoncent à des moments de découverte ou de partage faute de moyens. Nous faisons le choix inverse. Les musées métropolitains, leurs expositions temporaires, nos sites patrimoniaux seront désormais gratuits pour les parents solos et leurs enfants. Nous créons aussi de nouvelles activités qui leur seront spécialement dédiées. La culture ne doit jamais être un privilège.

Nous amplifions également notre action pour la rénovation thermique des logements. Avec la canicule extrême que nous venons de connaître, chacun comprend qu'un logement mal isolé est une souffrance, en été comme en hiver. Rénover les logements, c'est protéger le pouvoir d'achat, la santé et le climat. Dans cette seule séance près de 830 000 euros seront mobilisés pour réhabiliter environ 250 logements sociaux.

Nous investissons aussi dans l'excellence et l'emploi avec le soutien à l'école Fauchon. Nous aidons les commerces de proximité à s'installer et à se développer. Nous accompagnons vingt communes pour près de 2M d'€ afin qu'aucun territoire ne soit laissé de côté.

Nous continuons enfin à préparer les mobilités de demain. Le Service express régional métropolitain (SERM) est une étape majeure. Il doit permettre de faciliter les déplacements du quotidien et d'offrir une vraie alternative à la voiture. Nous avançons.

Mais je le dis avec gravité : l'État nous met des bâtons dans les roues en ponctionnant de façon totalement disproportionnée les budgets. Ce qui est imposé aux intercommunalités est profondément injuste. Nous représentons à peine 15 à 20 % de la dépense publique locale, mais nous devons supporter plus de la moitié de l'effort demandé. C'est absurde. Cela représente près de 30 millions d'euros de moins sur notre épargne, soit 40% environ. C'est colossal. Derrière ces chiffres, ce sont des projets utiles, des investissements, des emplois qui sont menacés. On nous demande de faire toujours plus, avec toujours moins.

Nous avons des finances saines. Nous prenons nos responsabilités. Mais l'État doit prendre les siennes. Affaiblir les intercommunalités, c'est affaiblir les habitants. Affaiblir les territoires industriels, c'est affaiblir la France. Nous continuerons à nous battre pour que cela change. »

Finances : Nicolas Mayer-Rossignol dénonce des décisions de l'État qui pénalisent lourdement la Métropole

Interrogé lors d'un déplacement à Marseille le 23 avril dernier, alors que la Métropole Aix-Marseille annonçait sa mise sous tutelle et son incapacité à adopter un Budget Primitif pour 2026, confrontée à une impasse financière en section de fonctionnement de 123 M€, le Premier Ministre Sébastien LECORNU a reconnu que la Loi de Finances 2026 « était particulièrement dure pour les intercommunalités » : « le choix politique qui a été fait par les Sénateurs a été d'épargner les communes rurales et de faire attention aux Départements ». Il faudra, ajoutait-il, « une méthode complètement différente pour le budget de l'an prochain ».

Cette prise de conscience, pour tardive qu'elle soit, ne peut en rester au stade des déclarations d'intention. Elle s'inscrit dans une actualité très préoccupante pour les Intercommunalités de France, que révèle aussi la récente décision de la Métropole de Montpellier d'augmenter la part intercommunale de la taxe foncière de 0,16 % à 5,8 % dès 2026. Elle commande de porter un autre regard sur les finances des grandes agglomérations de France qui portent de nombreux investissements stratégiques pour la transition écologique des territoires, la mutation des mobilités, le logement, la solidarité et qui couvrent à elles-seules, si l'on additionne les 22 Métropoles et les 14 Communautés Urbaines de France, les besoins d'un tiers de la population française. Paralyser leur action, ralentir leurs investissements, c'est paralyser les territoires et paralyser la France.

Lors du Budget 2026, les agglomérations en France ont été ponctionnées à hauteur de 1,7 Mrd €. La répartition de l'effort est injuste, non argumentée et disproportionnée. Les intercommunalités représentent 15 à 20 % de la dépense publique locale en France, mais elles sont appelées à contribuer à plus de 50 % ! Les intercommunalités sont par ailleurs les premières contributrices à l'investissement public local.

Les finances de la Métropole Rouen Normandie sont saines et lui ont permis de faire face à des dépenses de fonctionnement maîtrisées, légèrement inférieures à la moyenne des métropoles, une capacité d'autofinancement restaurée après la crise énergétique de 2022 autorisant une dynamique d'investissement soutenue, une fiscalité parmi les plus basses : pas de taxe foncière intercommunale (seules 3 métropoles sont dans cette situation) ; niveaux de TEOM et de contributions sur les entreprises parmi les plus basses.

Après un travail approfondi sur ses lignes de fonctionnement et une réduction de son effort en investissement pour 2026, la Métropole a fait le choix responsable, sans augmenter les impôts, d'intégrer lors du vote de son Budget en décembre 2025 l'essentiel des cadres budgétaires contraignants de la Loi de Finances proposée par le Gouvernement et qui étaient encore à l'époque en discussion au Parlement, avec l'espoir que celle-ci permettrait d'en limiter les impacts. Cela n'a pas été le cas, loin s'en faut.

Avec France Urbaine, mais aussi dans une démarche commune associant les grandes intercommunalités de la vallée de la Seine Normande de Rouen au Havre, nous avons en particulier essayé d'attirer l'attention du Premier Ministre sur l'impact des mesures qu'il proposait pour les territoires industriels.

En effet, dans le cadre des plans successifs pour promouvoir la réindustrialisation de la France, un abattement de 50 % applicable aux valeurs locatives des établissements industriels avait été instauré en 2021 – tant pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TPFB) que pour la cotisation foncière des entreprises (CFE). En contrepartie de cet allègement fiscal significatif pour l'industrie, l'État s'était engagé à compenser à l'euro près, les sommes exonérées et perdues par les collectivités, tant pour les industries déjà soumises aux deux impôts locaux, que pour les nouvelles implantations d'établissements.

Or le projet de Loi de Finances revenait sur la parole donnée en proposant de diminuer de 25 % la compensation de l'abattement des valeurs locatives des établissements industriels, pénalisant ainsi tout particulièrement les établissements intercommunaux et les communes où l'industrie est présente et alors que dans la majorité des cas, les habitants de ces communes ont des revenus bien plus modestes que la moyenne. Le texte définitif a à peine corrigé cette injustice. D'autres mesures sur les intercommunalités se sont avérées encore plus fortes que prévu initialement. Nous avons d'ailleurs dû ajuster notre Décision Modificative pour tenir compte de leur impact.

Afin d'illustrer l'ampleur du sujet, quelques chiffres :

- A ce jour, les principales mesures incluses dans les lois de finances 2025 et 2026 représentent pour notre Métropole un effort démesuré de 28,5 M€ en fonctionnement pour notre budget hors régions (DILICO + hausse de la CNRACL + gel TVA + baisse compensation locaux industriels + baisse DCRTP + baisse dotation de compensation).

Ces mesures sont par ailleurs totalement injustes entre les EPCI eux-mêmes. Cela a été dit, étant donné les mesures prises, les territoires industriels sont particulièrement pénalisés. Le « record de France » revient à Dunkerque. Inversement, la Métropole subissant l'une des ponctions les plus faibles est celle dont les habitants sont les plus riches en moyenne à savoir la Métropole Nice Côte d'Azur. C'est incompréhensible. Le tableau ci-dessous est particulièrement éclairant :

Métropoles et CU	Principaux impacts LFI 2025 + LFI 2026 (en M€) en fonctionnement	Impact en €/habitant	Poids des logements sociaux	Revenus moyens par habitant
Rouen (Métropole)	- 28,5M€	-56€	31,2%	15 520
Le Havre (CU)	-19,8M€	-70€	28,4%	16 232
Dunkerque (CU)	-26,7M€	-133€	32,2%	14 383
Nice (Métropole)	-15,8M€	-25€	9,4%	19 709
Perpignan (CU)	-4,1M€	-13€	10,6%	15 035
Marseille (Métropole)	-119,10M€	-60€	17,2%	18 768

Données consolidées par le cabinet FCL (Dilico + gel de la TVA + baisse CNRACL + baisses DCRTP, compensation locaux industriels et dotation de compensation)

- Ces mesures ne sont que la partie immergée de l'iceberg. Il faut y ajouter : la suppression (année blanche) du FCTVA en fonctionnement et en investissement pour le budget 2026; le gel de la tva qui avait remplacé des impôts locaux dont les bases étaient actualisées de l'inflation, la baisse nationale des crédits pour la politique de la ville ; le gel d'autres dotations malgré l'inflation et une nouvelle crise énergétique, la quasi suppression du fonds vert ; la baisse des crédits de l'État pour les pistes cyclables, la très forte baisse de la DSIL, les baisses des moyens (et des subventions) des opérateurs de l'État (ADEME, Agence de

l'Eau, crainte pour l'ANRU), la baisse des crédits régionaux, la Région ayant été elle-même ponctionnée par l'État, les ponctions sur les finances du CNFPT, etc...

Tout cela s'ajoute à la TVA « évaporée » en 2024 et jamais retrouvée : un écart d'environ 4M€ pour la Métropole entre la prévision de l'État et le montant définitif annoncé en fin d'année au moment du PLF 2025.

- Au total, les mesures prises par l'État, si rien n'était corrigé dans la prochaine loi de finances, pénaliserait la capacité d'autofinancement de notre métropole d'environ 30 M€.
- Au-delà de l'impact pour les territoires, les conséquences seraient désastreuses pour des pans entiers de notre économie qui dépendent de la commande publique locale (qui pour mémoire, mobilise très majoritairement des emplois nationaux). Derrière la crise financière des intercommunalités, l'État risque d'engager une succession de crises économiques sectorielles.

Si la déclaration du Premier Ministre est une première reconnaissance du caractère injuste et contre-productif des mesures prises à l'égard des Intercommunalités, elle ne clôt pas le débat sur les cadres de financement dont notre pays se dote pour permettre aux collectivités locales de porter les investissements stratégiques dont nos territoires ont besoin.

Gratuité des musées et sites touristiques, nouvelles activités dédiées : la Métropole entame le déploiement d'un plan de soutien aux familles monoparentales

Selon la CAF, une famille monoparentale est constituée d'un parent isolé qui assume seul la charge effective et principale d'un ou plusieurs enfants au sein de son domicile. Les familles monoparentales sont donc désormais reconnues comme une catégorie familiale à part entière ; leurs besoins spécifiques ont vocation à être pleinement considérés dans l'élaboration des politiques publiques.

Ces familles font face à des vulnérabilités spécifiques, qui sont la conséquence de la situation de monoparentalité. En France, les familles monoparentales représentent un quart des familles avec enfants, soit 2,1 millions de familles et 3,1 millions d'enfants. De plus, 82 % des parents isolés sont des femmes et 41 % des enfants qui vivent au sein d'une famille monoparentale vivent sous le seuil de pauvreté. Ainsi, les familles monoparentales se retrouvent confrontées à des enjeux de lutte contre la précarité, d'insertion professionnelle, d'égalité entre les femmes et les hommes, d'égalité des chances.

Parmi les 3 219 109 familles qui composent la Métropole Rouen Normandie en 2025, 27 054 sont des familles monoparentales, ce qui représente environ 16% de l'ensemble des familles ; 19 937 personnes allocataires en situation de monoparentalité à l'échelle de la Métropole en 2024. Ces foyers sont composés majoritairement de femmes seules avec enfant(s). En 2022, d'après l'INSEE, les foyers composés de femmes seules représentaient 22 336 familles contre 4 717 composées par des hommes seuls.

De plus, ce sont 64 798 personnes qui vivent en quartier prioritaire dans la Métropole en 2024 et la part de familles monoparentales dans ces quartiers s'élève à 38,2 %. Ainsi, ces foyers sont surreprésentés dans les quartiers prioritaires de la Métropole rouennaise puisque 23 % des familles monoparentales ayant droit à l'aide de la CAF vivent dans ces quartiers.

Ces familles atteignent généralement des seuils de pauvreté importants. En effet, à Rouen, 60,7 % des familles monoparentales ont des revenus considérés comme bas. En ce qui concerne les estimations des bas revenus des foyers, un coefficient de 0.2 est ajouté à l'échelle d'équivalence des familles monoparentales, mettant ainsi en valeur la charge plus lourde qu'un parent seul peut faire face avec des enfants, notamment pour le premier enfant.

Face à ces constats, la Métropole Rouen Normandie souhaite agir fortement en faveur des familles monoparentales en leur offrant un éventail de services de nature à les aider dans leur quotidien et à leur permettre de prendre part à des activités valorisantes et épanouissantes. La première phase de cette politique volontariste porte sur l'offre culturelle de la Métropole, au travers de deux mesures phares :

1) L'instauration de la gratuité totale pour les familles monoparentales dans les sites et musées métropolitains

a) Dans les musées

Les onze musées métropolitains réaffirment leur démarche d'accessibilité universelle au travers de la gratuité d'accès aux parents solos et à leurs enfants, non seulement dans les collections permanentes (comme pour tous les publics), mais aussi dans toutes les expositions temporaires payantes et pour toutes les activités culturelles proposées par les musées, ce qui représente 300 activités par an.

Sur présentation d'un justificatif (attestation de bénéficiaire de l'allocation de soutien familial ou toute autre pièce justifiant du statut de famille monoparentale en cours de validité).

b) Dans les sites et monuments

Cinq sites et monuments sont gérés par l'opérateur métropolitain : l'Historial Jeanne d'Arc, la Maison Sublime, le Château de Robert le Diable, le Donjon de Rouen, l'Aître Saint-Maclou. Il est décidé d'instaurer la gratuité d'entrée aux monuments dont l'accès aux parents solos et à leurs enfants est aujourd'hui payant.

c) L'expérimentation, dans les musées, de trois dispositifs d'accompagnement des familles monoparentales

a) Création d'un kit de bienvenue

Afin d'accompagner les familles monoparentales dans leur venue au musée et permettre de passer un moment enrichissant et plaisant entre parents et enfants, les musées métropolitains créent un kit de bienvenue conçu spécialement. Ce kit sera offert aux accueils du musée Flaubert et d'histoire de la médecine et du musée des Beaux-Arts dès le 1er juillet 2026. Il comprendra des jeux, des activités artistiques, des conseils de visite et des surprises à partager en famille.

b) Un moment d'art pour soi

Le sentiment d'isolement provoqué par l'exercice solitaire de la parentalité, l'impossibilité de s'occuper de soi et l'absence, ou la faiblesse de soutien familial ou amical, peuvent jouer un rôle négatif prépondérant sur l'état de santé des mères ou pères en situation de monoparentalité. C'est pourquoi les musées métropolitains instaurent, tout au long de l'été, un nouveau dispositif de soutien aux parents solos dans le cadre de l'exposition *Sous la pluie*. Peindre, vivre et rêver au musée des Beaux-Arts de Rouen. Tous les vendredis après-midi de juillet et août, une médiatrice prend en charge les enfants de 4 à 8 ans et leur propose gratuitement des ateliers ludiques et créatifs sur le thème de la pluie, des couleurs et des émotions inspirées par les œuvres de l'exposition. Pendant ce temps, les parents solos peuvent profiter pleinement et sereinement d'une visite libre et gratuite de l'exposition.

c) Des ateliers parents solos/enfants

À compter de la rentrée de septembre 2026, les musées métropolitains proposeront gratuitement, un week-end par mois, un temps d'activités culturelles dédié aux parents solos et à leurs enfants, leur permettant de partager un moment de qualité en famille.

Le projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) consiste à développer un réseau de mobilité basé sur un renfort d'offre sur tous les modes, une complémentarité des modes de transport et une optimisation de l'intermodalité, en appui du système ferroviaire. Il s'adresse à un bassin de vie de plus de 870 000 habitants et concentrant presque le quart des emplois régionaux.

Lutte contre les passoires thermiques : près de 830 000 € engagés pour la rénovation et la réhabilitation énergétique de 255 logements sociaux

La Métropole, à travers son Programme Local de l'Habitat, s'inscrit dans une démarche de réhabilitation et de rénovation énergétique des logements. C'est un axe majeur de la transition écologique et de la lutte contre la crise énergétique.

En ce sens, la Métropole va engager près de 830 000 € en vue de réhabiliter et rénover 255 logements sociaux sur son territoire. Ces dépenses iront aux bailleurs sociaux, menant des travaux sur les communes notamment de Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel-sur-Seine, Elbeuf-sur-Seine, en complément des autres financements recherchés. Ces travaux permettront de réduire la facture énergétique d'habitants en situation de précarité, grâce au remplacement des isolations et menuiseries, la mise en conformité des installations électriques, le changement des radiateurs, des VMC...

La Métropole soutient le développement de l'école d'excellence gastronomique FAUCHON

En 2022, la Métropole a approuvé un programme d'investissements massif en matière de soutien à l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR), doté d'une enveloppe globale de 55 M€. La Métropole a décidé en 2023 l'attribution d'une subvention d'investissement de 2 493 400 € pour l'implantation de l'École Fauchon dans l'immeuble de l'Institut National de la Boulangerie Pâtisserie (INBP), situé au sein du quartier Saint-Sever à Rouen, propriété de l'École.

L'École propose des formations d'excellence dans le domaine de la gastronomie et des métiers de bouche. Elle a ouvert ses portes en phase de préfiguration à la rentrée 2022 avec une première promotion de 14 étudiants sur le cycle Bachelor, aujourd'hui diplômés avec des résultats très probants, confirmant l'excellence de la formation et sa reconnaissance auprès des professionnels. L'École a depuis, développé ses activités, s'implique dans de nombreux projets du territoire et compte aujourd'hui une centaine d'étudiants dont 50 sur le programme Bachelor. La formation est également largement plébiscitée sur la plateforme Parcoursup. Pour assurer son développement, l'École doit investir dans les locaux au sein de l'immeuble INBP sur une surface de 6 200 m² nécessitant un investissement de 20,312 M€ dont 12,467 M€ sur le volet immobilier pour la réalisation des travaux de réhabilitation et d'aménagement nécessaires à l'accueil des étudiants.

Cependant, le calendrier de réalisation du projet immobilier de l'École a connu un important retard dans sa mise en œuvre opérationnelle lié à la stabilisation du montage financier complexe de l'opération, à l'ajustement du programme de travaux et surtout au rachat du groupe Fauchon par le groupe Galapagos en juin 2024. Dans l'attente de l'ouverture du nouveau campus, l'école recherche des espaces partenaires à proximité permettant d'apporter des conditions de formation professionnalisante en lien direct avec les systèmes économiques. L'École Fauchon s'est rapprochée du réseau Rouen Normandie Création pour pouvoir bénéficier à titre gratuit d'espaces de formations au bénéfice des apprenants pour les années scolaires 2026-2027 / 2027-2028 selon un calendrier préétabli annuellement. Les espaces concernés dans le domaine privé de Seine INNOPOLIS incluraient notamment une salle de restauration comprenant un espace cuisine et bar, un salon privé, ainsi qu'un espace de stockage sécurisé. La Métropole décide de mettre à disposition gratuitement ces espaces sur le site INNOPOLIS, correspondant à un avantage économique évalué à 21 000 € par an.

En contrepartie de cette mise à disposition, l'École Fauchon s'engage à contribuer activement à renforcer la dynamique recherchée et l'attractivité du site de Seine INNOPOLIS à travers plusieurs actions, notamment :

- Contribution à l'animation du site Innopolis avec les entreprises présentes
- Organisation d'événementiels sur site, y compris afterwork professionnels
- Communications sur la présence de l'École sur Innopolis

Au-delà de la mise à disposition des locaux, ce partenariat s'inscrit dans une démarche de coopération territoriale favorisant l'innovation pédagogique, ainsi que le rapprochement entre formation et écosystème économique. Ce partenariat permet également à la Métropole de renforcer l'attractivité et le rayonnement de Seine INNOPOLIS et plus largement du territoire, en s'appuyant sur le prestige de l'École Fauchon pour favoriser les synergies entre enseignement supérieur, entrepreneuriat et développement économique.

La Métropole et les partenaires du Service express régional métropolitain (SERM) lancent des études

La phase de préfiguration du Service express régional métropolitain (SERM) de Rouen s'est déroulée entre septembre 2024 et décembre 2025 et a associé l'État, la Région, la Métropole, l'agglomération Seine-Eure, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions et la SGP Dev.

Elle a abouti, le 22 décembre 2025, au dépôt auprès du Ministre des Transports, de la proposition conjointe visant à l'octroi du statut pour le SERM de Rouen, conformément à la loi relative aux Services Express Régionaux Métropolitains du 27 décembre 2023.

Dans le prolongement de la demande d'octroi du statut, il convient donc d'amorcer un travail technique afin d'anticiper la phase de mise en œuvre du SERM et notamment :

- La poursuite des études relatives au déploiement des différentes composantes du SERM de Rouen tels que décrites dans le dossier de synthèse ;
- La mise en place de la structure locale de coordination regroupant l'ensemble des maîtres d'ouvrage du SERM de Rouen ;
- La poursuite des échanges en vue de sécuriser le plan de financement des différentes composantes du SERM de Rouen ;
- Le lancement des procédures administratives relatives à la qualification, le cas échéant, en plan-programme du SERM de Rouen.

A ce titre et concernant le volet ferroviaire, les études d'opportunités du SERM de Rouen réalisées en 2023 ont permis d'identifier les besoins fonctionnels et infrastructurels à différents horizons, en phase amont. Les résultats constituent l'armature ferroviaire du projet tel que définie dans le dossier de statut, déposé le 22 décembre 2025. Cette armature est constituée de multiples objets techniques, d'hypothèses en exploitation, de lignes de transports et de gares et haltes et pôles d'échanges multimodaux (PEM), aux dimensions fonctionnelles, temporelles et états d'avancement différents.

Les études programmatiques visent à obtenir une vision d'ensemble de tous les constituants ferroviaires du SERM à date et d'en établir les programmes, les plannings et les coûts. Elles viseraient ainsi à approfondir les solutions techniques pour lesquelles les faisabilités ne sont pas pleinement avérées, voire d'infirmer des solutions retenues jusqu'ici. Elles devraient également évaluer finement le niveau de robustesse en exploitation des hypothèses du projet à l'horizon pré-LNPN.

Le résultat desdites études permettrait aux financeurs d'identifier une trajectoire technique et financière consolidée du projet.

La durée prévisionnelle des études ferroviaires est estimée à 21 mois. Un comité de pilotage, appuyé par un comité technique, serait institué pour suivre l'étude. Sa composition est la suivante : le Préfet de Région Normandie (ou son représentant), le Président du Conseil Régional de Normandie (ou son représentant), le Président de la Métropole Rouen Normandie (ou son représentant), la Directrice Régional Normandie de SNCF Réseau (ou son représentant), le Directeur Régional Haut-de-France – Normandie de SNCF Gares & Connexions (ou son représentant).

L'estimation du coût des études est fixée, aux conditions économiques de réalisation, à 1 487 071 € courants HT sur les 2 périmètres de MOA (SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions) et se décompose de la manière suivante :

- MOA SNCF Réseau : 1 172 849 € HT
- MOA SNCF Gares & Connexions : 314 222 € HT

Pour les 2 périmètres de MOA, le plan de financement s'établirait comme suit :

- Etat : 743 535,50 € courants HT, 50 %
- Région Normandie : 371 767,75 courants € HT, 25 %
- Métropole Rouen Normandie : 297 414,20 € courants HT, 20 %
- Agglomération Seine-Eure : 74 353,55 € courants HT, 5 %
- Total : 1 487 071,00 € courants HT, 100,0 %

Sur le périmètre de MOA de SNCF Réseau, le plan de financement s'établirait comme suit :

- Etat : 586 424,50 € courants HT, 50 %
- Région Normandie : 293 212,25 € courants HT, 25 %
- Métropole Rouen Normandie : 234 569,80 € courants HT, 20 %
- Agglomération Seine-Eure : 58 642,45 € courants HT, 5 %
- Total : 1 172 849,00 € courants HT, 100,0 %

Sur le périmètre de MOA de SNCF Gares & Connexions, le plan de financement s'établirait comme suit :

- Etat : 157 111,00 € courants HT, 50 %
- Région Normandie : 78 555,50 € courants HT, 25 %
- Métropole Rouen Normandie : 62 844,40 € courants HT, 20 %
- Agglomération Seine-Eure : 15 711,10 € courants HT, 5 %
- Total : 314 222,00 € courants HT, 100,0 %

La Métropole soutient financièrement l'implantation et le maintien de commerces à Rouen et Duclair

La Métropole a déployé deux dispositifs complémentaires pour soutenir l'implantation et le développement des commerces de proximité au sein de périmètres précis définis par les communes du territoire signataires d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) : Dynamique Location Commerce, qui vise à accompagner la prise à bail de nouveaux locaux commerciaux, et Dynamique Immobilier Commerce, qui permet de financer en partie des travaux de rénovation ou de mise aux normes. Ces aides, attribuées dans le respect du régime « de minimis », sont accordées directement aux entreprises, sous forme de subventions plafonnées et versées en deux temps. Entreprises bénéficiaires :

- Entreprise Unik Wig à Rouen pour la rénovation du local commercial dans le cadre d'une activité de vente et de confection de perruques sur cette commune : 4 559,91 € au titre du dispositif Dynamique Immobilier Commerce.
- Entreprise Coccinelle à Duclair pour l'installation d'une supérette sur la commune : 19 389,17 € au titre du dispositif Dynamique Immobilier Commerce et 8 000,00 € au titre du dispositif Dynamique Location Commerce.
- Entreprise T&N Studios à Duclair pour l'installation d'une salle de sport sur la commune : 17 492,46 € au titre du dispositif Dynamique Immobilier Commerce et 5 400,00 € au titre du dispositif Dynamique Location Commerce.

Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement des projets portés par 20 communes pour près de 2 millions d'euros

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables. Un dernier dispositif, le FACIL Culture, a été adopté en 2024. Il vise à soutenir les dépenses d'investissements des communes en matière culturelle, et est également cumulable avec le FAA et le FACIL. L'ensemble des investissements précités se cumulent par ailleurs avec ceux engagés par les co-financeurs du territoire.

Financements adoptés au titre du FAA, du FACIL et du FACIL Culture

- **Le Houleme**
- Travaux de renaturation et d'aménagement écologique du parc Louis Laurent (FACIL : 184 683,87€ / FAA : 119 946,26 €)
- **Canteleu**
- Rénovation de l'Espace Culturel François Mitterrand (FACIL : 300 000,00 € / FACIL Culture enveloppe A : 280 734,00 €)
- **Darnétal**
- Remplacement de la centrale de traitement d'air de la piscine municipale (FACIL : 18 405,73 €)
- **Mont-Saint-Aignan**
- Travaux de végétalisation de la cour de l'école élémentaire Marcelin BERTHELOT (FACIL : 10 000,00 €)
- Acquisition de projecteurs pour les salles de spectacles de l'Espace Marc Sangnier (partie 2) (FACIL : 12 339,56 €)
- **Saint-Paër**
- Travaux de rénovation de la salle polyvalente et la salle des associations (FACIL : 3 417,52 €)
- Travaux de rénovation dans le presbytère (FACIL : 4 056,25 €)
- Changement des menuiseries Ecole maternelle et Salle des fêtes (FACIL : 17 193,94 €)
- **Belbeuf**
- Aménagement de l'espace de jeux de l'école (FACIL : 3 622,60 € / FAA : 3 622,60 €)
- Restauration de l'orgue de l'église (FACIL Culture enveloppe A : 4 869,20 €)
- **Montmain**
- Création d'un parc écolo-ludique (FACIL : 6 500,00 € / FAA : 2 000,00 €)
- Travaux de sécurisation Mairie et crèche (FAA : 3 005,21 €)
- **Saint-Jacques-sur-Darnétal**
- Travaux complémentaires réhabilitation de la mairie (FACIL : 24 279,72 €)
- **Orival**
- Acquisition d'un véhicule électrique (FACIL : 23 567,08 €)
- **Grand-Couronne**
- Divers travaux et mises aux normes (demande complémentaire) (FACIL : 2 688,71€)
- Installation de vidéoprotection et renforcement sécurité (FACIL : 34 071,90 €)
- **Grand-Quevilly**
- Travaux d'installation de supervision Gestion Technique du Bâtiment (GTB) aux écoles maternelle/élémentaire Jean Moulin et à la cuisine du Village scolaire (FACIL : 50 000,00 €)
- Réhabilitation du site POST et création de trois salles de danse : gros œuvre et étanchéité (FACIL : 91 276,81 €)
- **Elbeuf**
- Rénovation de la toiture et mise en place de garde-corps au Gymnase et centre de loisirs J P Papin (FACIL : 142 594,29 €)
- Travaux de mise en accessibilité Adap pour 15 bâtiments (FACIL : 189 269,02 €)
- **Yanville**
- Installation de vidéoprotection (FACIL : 31 097,55 €)
- **Rouen**
- Création du Jardin Gericault (FACIL : 133 717,50 €)
- **La Londe**
- Création de cabinets médicaux (FACIL : 39 351,50 € / FAA : 36 988,86 €)
- **Sotteville-sous-le-Val**
- Réfection de la sacristie et du clocher de l'église (FAA : 7 494,15 €)
- **Saint-Pierre-de-Manneville**
- Travaux salle de réunion de la mairie (FAA : 1 473,75 €)
- Travaux de réfection du hall de l'école (FAA : 1 537,50 €)
- **Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen**
- Réhabilitation du bâtiment des services techniques (FAA : 8 189,00 €)
- Réhabilitation de la cour d'école maternelle et amélioration du restaurant scolaire (FAA : 2 983,00 €)
- Réhabilitation de la salle Roger Debarre (FAA : 7 796,81 €)
- **Tourville-la-Rivière**
- Réfection des toitures des bâtiments communaux - tranche 2 (FAA : 63 792,00 €)
- Travaux de mise en sécurité au Groupe Scolaire Louis Aragon (FAA : 6 016,50 €)
- **Hautot-sur-Seine**
- Travaux salle polyvalente Brunel (FAA : 2 160,00 €)

La Métropole décide par ailleurs de déployer une subvention de 68 721,76 € à l'Association Culturelle des Amis de la Synagogue d'Elbeuf (ACASE), pour la restauration de l'édifice et dans le cadre du traitement dont il fait l'objet contre la mэрule découverte en mars 2026.